

ABONNEMENT.

Saumur. 30 fr.
Six mois 16
Trois mois 8

Poste :
Six mois 35 fr.
Trois mois 18
Trois mois 10

On s'abonne :

A SAUMUR,
Au bureau du Journal
ou en envoyant un mandat
sur la poste,
chez tous les libraires.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR.

INSERTIONS.

Annonces, la ligne. 20 c.
Réclames, — 30
Faits divers, — 75

RÉSERVES SONT FAITES

Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas ; Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi. Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

On s'abonne :

A PARIS,
A L'AGENCE HAVAS
8, place de la Bourse,

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR, 1^{er} DÉCEMBRE 1884.

Chronique générale.

Les ministres se sont réunis avant-hier matin, en conseil, à l'Élysée, sous la présidence de M. Grévy.

Cette séance, qui a été fort courte, a été principalement consacrée à la question des céréales.

Le conseil a décidé qu'il proposerait à la commission, par l'organe de M. Méline, ministre de l'agriculture, de fixer à 2 fr. au-dessus du droit de statistique la surtaxe sur les blés, ce qui porterait à 2 fr. 60 c. par quintal le droit nouveau.

Aucune dépêche de Chine n'a été communiquée par le ministre de la marine.

Les ministres se sont brièvement entretenus de la loi électorale du Sénat en discussion devant la Chambre.

Disons à ce sujet que la date du renouvellement partiel du Sénat reste jusqu'à présent fixée au dimanche 25 janvier.

UNE RÉPONSE VIRILE.

Le Journal du Loiret raconte que M. Ferry a télégraphié à l'amiral Courbet, il y a une quinzaine de jours : « J'ai en ce moment besoin d'un succès militaire. »

L'amiral Courbet aurait répondu au ministre qu'il lui était impossible de subordonner ses opérations aux exigences parlementaires du gouvernement.

De cette réponse de l'amiral Courbet on cite particulièrement ces mots justes et virils : « Je ne fais pas de politique, je fais la guerre. »

LA GUERRE INDÉFINIE.

M. de Cassagnac résume fort bien dans le Pays la situation où nous sommes vis-à-vis de la Chine, grâce aux criminelles maladresses de M. Ferry :

« Et remarquez, braves électeurs, braves contribuables, remarquez que ces 44 nouveaux millions ne sont destinés qu'au premier semestre de l'année 1885 ! »

« Pour le 2^e semestre, on vous en demandera autant. »

« Et combien de temps cela durera-t-il ? »

« Le premier ministre de la République n'en sait rien lui-même. »

« Il vous a rappelé que la Cochinchine avait duré quinze ans; que les luttes en Algérie avaient duré cinquante ans, et il vous a dit de vous armer de patience et de constance. »

« C'est donc la guerre indéfinie pour un temps indéfini, avec des dépenses indéfinies. »

Tout, en effet, est indéfini dans cette affaire : nos pertes en hommes et en argent, l'ineptie du président du conseil et le servilisme de la Chambre.

Le ministre de la marine a reçu la nouvelle qu'un douloureux accident avait eu lieu sur les côtes de Formose, à bord du croiseur le Rigault-de-Genouilly, à la date du 19 novembre. Une explosion de chaudière, dont la cause est restée inexpiquée, a entraîné la mort de deux quartiers-maîtres mécaniciens et de onze ouvriers, matelots ou chauffeurs.

L'amiral Courbet a fait procéder aux essais à l'eau froide des cinq autres chaudières ; ils ont donné des résultats très-satisfaisants et le Rigault-de-Genouilly pourra continuer sa campagne.

On lit dans le Télégraphe :

« On dit le gouvernement décidé à envoyer immédiatement des renforts considérables au Tonkin. Il serait question de quinze mille hommes. Pourtant ce chiffre ne peut pas être encore pris comme définitif, étant donné les difficultés que le président du conseil rencontre du côté du général Campenon. »

« D'après les dernières informations parvenues au gouvernement, on aurait la certitude que les Chinois ne désirent pas la paix et que, bien au contraire, ils continueront les hostilités pendant tout l'hiver. »

« Au printemps, on verra la marche qu'il sera nécessaire de suivre. On se dirigera soit sur Canton, soit sur le Petchili, à moins pourtant que les Chinois n'acceptent à cette époque les conditions de notre gouvernement. »

AFFAIRES DE FAMILLE.

De curieuses révélations viennent confirmer ce que l'on savait des causes véritables de la guerre du Tonkin.

Le Suisse Bavier-Chauffour, cousin de M. Ferry, a obtenu, dit le Saïgonnais, une faveur spéciale. On sait que cet industriel, qui a fait faillite à Lyon, est allé refaire sa fortune au Tonkin, où les agents civils, où nos soldats eux-mêmes sont à ses ordres. Un citoyen français, représentant une maison française, a voulu acheter à la cour de Hué des terrains houillers du Tonkin. Pendant qu'il se morfondait dans les antichambres, M. Bavier-Chauffour traitait directement avec la cour de Hué et achetait pour 50 mille piastres tous les bassins houillers en Tonkin. Cette acquisition englobe une superficie de 92,000 hectares. L'hectare coûte à ce Suisse une demi-piastre et le sang de nos soldats.

« En vertu et sous le conseil de quelles influences, demande le Saïgonnais, M. Bavier-Chauffour a-t-il obtenu ces prodigieux avantages ? » La réponse est facile. M. Bavier-Chauffour est Suisse, il agit au nom de M. Hiquison, un Anglais, naturalisé français et associé de M. Charles Ferry, frère du ministre.

Un Suisse, un Anglais et un Ferry ! deux Ferry si vous voulez. Tels sont les propriétaires de 92,000 hectares de terrain au Tonkin. Affaires de famille.

(Espérance du peuple.)

LA COUR DES COMPTES.

La Chambre des députés va être prochainement saisie d'un projet de suppression de la Cour des comptes.

L'exposé des motifs porte que les services rendus par cette institution ne sont pas en rapport avec les sacrifices qu'imposent au budget les traitements d'un personnel trop luxueusement rétribué.

Le gouvernement serait résolu à combattre la suppression, mais accepterait le principe d'une réforme de la Cour des Comptes.

Le préfet des départements des Côtes-du-Nord envoie, aux maires de ce département, une circulaire pour leur demander, sur l'invitation du ministre des cultes, copie des délibérations des conseils municipaux concernant l'établissement des vicariats auxquels l'Etat alloue une subvention annuelle de 400 francs. Il est à présumer que pareille mesure a été ou sera prise dans tous les départements.

La tactique de l'administration est, d'ailleurs, facile à comprendre. Evidemment, la plupart des communes ne retrouveront pas les délibérations dont il s'agit. Presque tous les conseils municipaux vont donc être mis en demeure de se prononcer sur le maintien des vicariats.

Ce sera une occasion pour les conseils radicaux d'en voter la suppression.

LE PROCÈS DEMANGEAT.

On lit dans la Nouvelle Presse :

« M. André de Trémontels parait moins pressé que le discours de M. Waldeck-Rousseau ne l'avait fait croire, d'assigner M. Demangeat. L'accusateur attend toujours : rien ne vient, ni de Paris, ni de Rhodéz. »

« Pour expliquer cette longanimité, il ne faut pas oublier que la révélation des actes de concussion commis par M. André dans l'Aveyron, l'entraînerait à son tour devant la Cour d'assises, comme accusé. »

7 Feuilleton de l'Écho Saumurois.

ROUGET-LE-BRACONNIER

PAR CH. SAINT-MARTIN.

PREMIÈRE PARTIE

CHAPITRE II

LE CRIME (suite).

— Non, dit Rouget, je suis venu te chercher pour aller dans les bois de Daumeray et de l'Abbaye. Il y a là beaucoup de gibier.

— C'est bien loin, reprit le Potard.

— Mais non ; tout au plus une lieue de route, et nous trouverons là tout ce que nous voudrions, surtout des lapins. Je me charge d'en tuer une dizaine à moi seul.

— En route alors, dit le Potard.

Et prenant leurs fusils, les deux jeunes gens se dirigèrent en causant amicalement du côté de Daumeray. De temps en temps, un frisson parcourait tout le corps de Louis : c'est quand il pensait qu'il pouvait être pris, arrêté et condamné à la prison, lui qui avait une femme et deux enfants à nourrir !

— Que deviendraient-ils sans moi ? se disait-il. Ils mourraient de faim.

Mais les plaisanteries du Potard chassaient ces tristes pensées, et pour plus de sûreté, les deux

braconniers firent la route sous bois.

A cette époque, il n'y avait pour ainsi dire aucune solution de continuité entre la forêt de Malpeire et les bois de Saint-Germain, du Gripp et de Daumeray.

Le pays entier était comme une vaste forêt, sauf aux alentours des bourgs et des villages.

Vers deux heures environ, Eugène et Louis passèrent tout près de la Demonerie.

De loin, Rouget aperçut sa femme et ses enfants. Il pensa à rentrer tranquillement au logis.

— Veux-tu venir chez moi boire un coup ? dit-il au Potard.

— Oui, répondit celui-ci, mais dans deux ou trois heures seulement, quand nous aurons nos lapins. Je n'ai pas envie, après une course pareille, de m'en aller les mains vides. J'accepte ton invitation pour ce soir.

— Je ne sais pas, dit timidement Louis, si ma femme va être bien contente de mon absence. Je lui avais promis dans le temps de ne plus chasser.

— Bah ! les femmes ! dit le Potard. Ne m'en parle pas. Elles ne font faire aux hommes que des sottises. Les promesses qu'on leur fait, mon cher, ne valent rien.

— Pourquoi cela ?

— Pourquoi ? Mais parce que les femmes elles-mêmes ne valent pas le diable !

— Sapristi, mon Potard, tu n'es pas prêt de te

marier.

— Je t'en réponds. Toutes les filles de Précigné et de la Chapelle me détestent parce que je me moque d'elles. Je veux rester vieux garçon, avec ma liberté, et quant à toi, mon brave Rouget, si tu veux m'en croire, tu braconneras comme autrefois, le jour et surtout la nuit. C'est cela qui fait bouillir le pot à la maison !

Tout en faisant ces déplorables plaisanteries, les amis arrivèrent à la lisière des bois de l'Abbaye. Chacun choisit alors son emplacement. Le Potard se mit dans le champ qui longeait le bois, Rouget se plaça dans le taillis.

Étant plus adroit qu'Eugène, il était chargé de tirer les lapins à leur passage sous les taillis et dans les petites clairières ; le Potard les tirait à leur sortie, dans la clairière.

Rouget, en outre, n'était pas fâché de se dissimuler au centre du bois. Les pressentiments sinistres ne le quittaient pas, et ils augmentèrent encore d'intensité quand le Potard l'eut quitté pour aller sur la lisière.

Une demi-heure se passa ainsi. Louis et Eugène tuèrent chacun un lapin. C'est à ce moment que les gendarmes étaient entrés dans le bois, et que Ravelle avait surpris Rouget.

Quand il entendit le cri de Ravelle, Potard se jeta dans le bois, qui était très-épais, et se glissa comme une couleuvre à travers les ronces et les

épines pour savoir ce qui se passait.

Il aperçut son ami qui tenait son fusil d'une main, et dont le visage était bouleversé.

Les deux gendarmes l'entouraient. La fuite était impossible. Il n'y avait rien à faire pour Rouget. Le Potard, désolé de l'incident, mais ne pensant pas qu'il aurait de suites aussi graves, pensa alors à sa propre sûreté.

Il revint à reculons jusqu'à la lisière, et cachant son fusil, prit sa course vers le nord.

En quelques minutes il eut disparu. On ne sut que bien plus tard qu'il chassait ce jour-là avec Louis.

Pendant ce temps, Ravelle sortait un crayon de sa poche et des papiers de sa giberne ; et commençait à dresser la minute du procès-verbal. Il connaissait Rouget depuis longtemps et n'avait pas besoin de le questionner.

Louis était atterré. Il livra sans mot dire son fusil à Pennegat qui l'examina et donna à son ancien les indications que l'accusation nous a transmises : fusil double à piston, chargé des deux côtés avec du petit plomb.

Quand Ravelle eut fini, il remit son papier et son crayon dans sa giberne :

— Voilà qui est fait, dit-il à Rouget, il y a longtemps que nous vous cherchions.

Rouget sortit brusquement de son mutisme : la réalité des faits l'écrasait :

» Est-ce que le gouvernement attend la prescription? Alors nous en avons jusqu'en septembre 1885.

» Le ministre et le préfet peuvent être d'accord pour se donner ce répit: mais l'opinion se demande ce que coche leur patience, mais l'administration compromise demeure stupéfaite de l'inaction de l'homme qui la déshonore et du chef qui n'a pas souci de son honneur. »

LA STATUE DE GAMBETTA.

Les journaux ont parlé du projet arrêté d'élever en pleine place du Carrousel, au milieu du palais du Louvre, devant l'arc de triomphe, à deux pas des Tuileries nivelées par les pétroleurs républicains, la statue de l'homme à qui, de l'aveu de M. Thiers, la France doit d'avoir perdu l'Alsace, la Lorraine et cinq milliards au lieu de deux. Avec sa verve ardente, M. Paul de Cassagnac flétrit cette nouvelle aberration.

« Quel est le passé respecté par le présent?

Et la République n'a-t-elle par la folle prétention d'avoir toujours été?

Avant elle, il n'y avait rien. Aussi, le grattoir à la main, elle efface sur les monuments publics, sur les écriteaux des rues, les souvenirs les plus glorieux.

En enlevant les fleurs de lis et les aigles, elle a l'illusion de croire qu'on ne se souviendra pas des services, des gloires, soit de la royauté, soit de l'empire.

En débaptisant les voies de la grande ville et en leur donnant des noms souvent ignominieux, elle imagine remplacer ce qui fut par ce qui est.

Elle passe l'éponge immonde sur les annales françaises.

Et, pour donner à ce qu'elle fait un caractère indélébile, elle marque l'épaulé des édifices avec les lettres du bague républicain: R. F., comme on marquait autrefois les forçats.

Et dernier, suprême défi jeté par elle aux siècles à venir, en plein Paris, entre les deux ailes du Louvre, elle s'apprête à dresser le monument de Gambetta!

Léon Gambetta, Gambetta le Gras, entre Louis le Grand et Napoléon!

Ce monument est inouï de prétention audacieuse. Ecoutez plutôt:

Un obélisque se lève sur trois marches de pierre.

Un obélisque! comme à Chéops, comme à Chephrem, son frère, dans Paris changé en Louqsor révolutionnaire!

S'il lui fallait une colonne, à ce buveur de bocks, à cet alambic à bière, pourquoi ne pas se contenter de celles qui soulagent les boulevards?

En bas de l'obélisque, c'est Gambetta soulevant la France; autour de sa tête, le génie du patriotisme agite un drapeau, et des soldats, des hommes du peuple, enlevés par l'éloquence du tribun, reprennent courage, ramassent leurs armes et se ruent au combat.

— Ah! je vous en prie, s'écria-t-il, ne dressez pas procès-verbal! je vous en supplie, messieurs.

— Et pourquoi donc?

— Je suis si malheureux! j'ai à peine de quoi nourrir ma femme et mes enfants.

— Oui, oui, on connaît cela. Il y a longtemps que vous braconnez. Vous en aurez pour quelques années.

— Je vous jure que non, dit Rouget. Je n'ai pas chassé depuis longtemps. Je ne recommencerais pas! Faites-moi grâce, je vous en conjure, pour ma femme, pour mes enfants...

— Vous savez bien, dit Ravelle à Rouget, que notre devoir nous empêche de faire grâce. La loi est formelle.

— Ah! pour cette fois, dit Rouget, les larmes aux yeux, soyez bons, messieurs.

— La loi avant tout, répéta Pennegat.

— Voulez-vous mon fusil?

— Non, non, gardez-le. C'est le tribunal qui décidera.

— Tenez, messieurs, je ne suis pas riche, je suis très-pauvre, mais je vendrai tout ce qui me reste, je vous remettrai cinq francs... dix francs, si vous voulez me laisser libre et ne pas dresser de procès-verbal.

— Ne nous insultez pas, dit Pennegat. Ça n'est pas avec de l'argent qu'on empêche des gendarmes de faire leur devoir.

Enfin, tout au haut de l'obélisque, un lion de bronze ailé porte péniblement une jeune République et la hisse, pendant qu'elle tient entre ses mains les foudres et la Déclaration des droits de l'homme.

Sur les quatre côtés de la République sont inscrits des passages choisis dans les discours de Gambetta.

Peut-on mentir plus effrontément à ceux qui savent, à ceux qui ont vu, à ceux qui ont souffert?

Pourquoi n'avoir pas montré la vérité toute nue, toute repoussante, telle qu'elle est?

Pourquoi ne pas buriner sur le bronze nos petits soldats mourant de faim, mourant de froid, avec des souliers en carton, des fusils qui ne parlaient pas, et jonchant les glacis de Paris, les plaines du Mans, laissant une traînée de cadavres derrière Bourbaki sanglant!

Et Loi, pourquoi ne pas l'asseoir parmi les ruines, parmi les misères qu'avait accumulées son incapacité, au milieu des frimas, de la disette, des sanglots, revêtu de sa fourrure légendaire, ayant chaud, le ventre plein, gai, de bonne composition, et fumant des cigares exquis?

Plus bas, on aurait vu Ferrand, le fournisseur véreux, fondateur de la *Republique française*, journal des purs, terminant sa carrière politique devant la police correctionnelle; Savary faisant banqueroute, Jacotin trichant au jeu, Marius Poulet, Brutus Bouchet trouant la lune, et Cazot salissant l'hermine de la magistrature suprême avec les éclaboussures boueuses du canal d'Alais au Rhône.

Et les tripotages de l'emprunt Morgan, les pots-de-vin grands et petits, de toute forme, eussent suffi largement à remplir les quatre faces de l'obélisque, surmonté non pas du lion, qui n'est pas de circonstance, mais du porc de Vitellius.

Pour protéger le monument contre les ardeurs du soleil, on eût planté tout autour des boutures venues de Saint-Sébastien, de là même où, caché prudemment, il se tenait à l'abri des dissensions civiles qu'il avait soulevées le 4 septembre.

Car, enfin, n'a-t-il fait autre chose que de faire tuer les autres, ce farceur sonore et creux qui n'a jamais risqué sa peau lui-même et qui n'a même pas su marcher à l'ennemi, l'écharpe tricolore aux reins, le sabre à la main, pareils aux anciens conventionnels, à Collot-d'Herbois ou à Robespierre jeune?

Et comment mourut-il? Est-ce de la balle d'un Allemand, sur le champ de bataille?

Non, dans un vide-bouteille, dans une maison de rendez-vous, borgne comme lui, de la main d'une femme.

Et sans que la main de cette femme fût guidée par le patriotisme de Charlotte.

Et sans qu'il eût, aux yeux des gens propres, l'excuse de s'être baigné, comme Marat, au moins une fois et avant de mourir!

Je ris du monument, car il est si ridicule et hors de proportions avec le personnage! Je m'indigne, car il insulte aux victimes de

— Eh bien, alors, par pitié, par bonté, ne dites rien, ne faites rien contre moi. Je vous promets que je ne chasserai plus; je travaillerai, je quitterai le pays, j'irai chercher de l'ouvrage ailleurs, mais pas de jugement, messieurs, pas de prison!

Les deux gendarmes ne l'écoutaient plus. Ils étaient revenus au sentier, et reprenaient la direction de Daumeray.

Rouget les suivit silencieusement jusqu'à un carrefour. Là, il recommença ses supplications incohérentes. Sa tête s'égarait.

— Grâce, criait-il, grâce, messieurs, ma femme en mourra... qui nourrira mes enfants... mon vieux père?... Je vous en supplie, si vous avez une femme et des enfants...

— J'ai une femme et des enfants, dit Ravelle: mais je travaille pour les faire vivre, et vous, vous braconnez, non-seulement la nuit, mais le jour.

— Non! non! je ne chasserai plus, je vous le promets!

— Ah! ah! belles promesses, dit Pennegat en riant. Je vous l'ai déjà dit: il est inutile d'insister. La loi le veut et nous obéirons à la loi. Nous dresserons notre procès-verbal.

Tout à coup, Louis devint furieux:

— Eh bien, s'écria-t-il, je m'en moque! On me nourrira en prison!

Et, prenant sa course, il disparut.

cette aventure sinistre qui s'appelle la Défense nationale et dont il fut le funèbre pourvoyeur. »

BULLETIN FINANCIER.

Paris, 29 novembre.

Le marché est encore peu agité, cependant aujourd'hui on répond les premiers. Il est à croire par suite que la liquidation est à peu près faite et qu'elle s'achèvera sans provoquer de grandes variations.

Le 3 0/0 reste à 78.60, l'amortissable est à 80.20, le 4 1/2 à 108 37 1/2.

Le 5 0/0 italien est en hausse sensible, il clôture à 98 fr.

Le vote des conventions est du reste très-proche.

On inscrit: la Banque de France à 51.60, le Crédit Foncier à 1,308.75. Même tenue sur les obligations Foncières et Communales. Les Communales 3 0/0 nouvelles sont à 443.75.

La Banque de Paris est à 718.75, la Banque d'Escompte à 520, la Société Générale à 452.50, le Crédit Industriel et Commercial à 670.

Le Suez reste à 1,905 avec 140,000 fr. pour les recettes d'hier.

Nous ne cesserons pas de conseiller aux propriétaires de disponibilités de les déposer à la Société Mutuelle de Reports. Retirer plus de 4 0/0 de ses dépôts, avec une immobilisation d'une quinzaine au plus, n'est pas chose qui s'impose aux capitalistes qui ne trouvent dans d'autres sociétés qu'un 1/2 ou 1 0/0 1/2 au plus?

Peu d'affaires sur les Chemins: le Nord, 1,655; le Lyon, 1,235, l'Orléans, 1,315; le Midi, 1,167.50; l'Est, 767.50; l'Ouest, 827.50.

Chronique militaire.

MODIFICATION DU DOLMAN DES DRAGONS.

Le ministre de la guerre a décidé que les modifications suivantes seront apportées au dolman des dragons (officiers et troupe):

Le collet garance, avec encadrement de tresse noire, sera remplacé par un collet en drap blanc blanchi, sans tresse.

Des parements bleu foncé seront substitués aux parements garance.

LE COLLET BLANC AUX DRAGONS.

On lit dans la *France militaire*:

« Après trois semaines et plus, le *Journal militaire officiel* s'est enfin décidé à nous donner la décision ministérielle rendant le collet blanc aux dragons.

« Encore un de nos *desirata* réalisés. Nous n'avons pas l'habitude de monter au Capitole; mais nous rappellerons que, les premiers dans la presse militaire, nous nous sommes fait l'écho des protestations des officiers de dragons.

« Dans notre numéro du 10 août dernier, nous demandions pourquoi, en modifiant la tenue des dragons, bleu et collet blanc, on avait cru devoir changer les couleurs qui les distinguent des cuirassiers et des chasseurs; en France, ajoutez-nous, on tient aux traditions, et le collet rouge n'a pas été accueilli avec faveur par les dragons.

« Dernière raison, nous disions qu'autant que possible il faut rapprocher la tenue des officiers de celle de la troupe.

— Le pauvre homme! dit Ravelle, après une minute.

Pennegat garda le silence: mais l'idée ne lui vint pas plus qu'à Ravelle qu'un gendarme pût faire grâce à un braconnier.

Ces deux hommes étaient, comme tous leurs camarades, fidèles à leur mission sociale.

Pendant ce temps, Rouget, caché dans les taillis, se rongait les poings de colère et de désespoir. Il se voyait sans ressources, sa femme le maudissant, ses enfants mourant de faim, son vieux père le chassant de sa demeure, sa petite maison vendue, Louise mendiant sur les routes!... Un horrible tableau, trop réel, hélas! se dressait devant lui! A moitié fou, il arrachait les herbes et trépigait sur le sol.

Tout à coup une affreuse pensée traversa son esprit. M. Renaud avait été tué sans qu'on sût par qui: nul n'avait été arrêté. S'il tuait les deux gendarmes, qui le saurait? Personne, ni la police, ni le public, ni sa femme, ni ses enfants! Il quitterait le pays et chercherait ailleurs du travail... Oh! oui, désormais il travaillerait! Mais il fallait faire vite. Les gendarmes devaient être à l'extrémité du petit sentier.

(A suivre.)

CH. SAINT-MARTIN.

» Décidément la presse militaire a du bon et quantité de ses *desirata* sont écoutés... »

CHRONIQUE LOCALE

ET DE L'OUEST.

INSTITUTION SAINT-LOUIS.

MM. Gigon, Priou, Thoreau, élèves de l'Institution Saint-Louis de Saumur, viennent de subir avec succès, à Poitiers, les épreuves orales du baccalauréat ès-lettres (1^{re} partie). M. Gigon a été reçu premier de sa série, avec la mention honorable bien.

Sur 42 élèves présentés depuis six mois par l'Institution Saint-Louis, 40 ont été reçus. Voici leurs noms:

Baccalauréat ès-lettres (1^{re} partie).

MM. Gigon (mention bien),
Maurice (mention assez bien),
Mortier,
Priou,
Salais,
Thoreau.

Baccalauréat ès-sciences.

MM. de Monchy,
Desouches.

Baccalauréat de l'enseignement secondaire spécial.

MM. Gallé (mention assez bien),
Garreau (mention assez bien).

Ces succès dispensent de tout éloge, et notre contrée peut être justement fière d'un établissement qui répond si pleinement aux désirs et à la confiance des familles.

École de Cavalerie de Saumur.

On lit dans le *Progrès militaire*:

« Nous reproduisons plus loin une décision présidentielle, en date du 31 octobre, qui régleme à nouveau les droits à l'avancement des lieutenants d'instruction de l'École de cavalerie.

« Sous le régime du décret du 25 mai 1883, comme depuis quelques années, du reste, les officiers qui obtenaient, à leur sortie de Saumur, la note *très-bien*, étaient tous inscrits au tableau d'avancement pour le grade de capitaine. Cette année-ci, 20 lieutenants y figurent à ce titre. Il en résultait un encombrement pour les tableaux et un découragement véritable pour les officiers des corps, qui voyaient la plupart des places prises par les officiers d'instruction.

C'est à ce point que la commission des inspecteurs généraux ne va pouvoir classer qu'un candidat par arrondissement. En outre, dix années seulement de ce régime eussent fait des lieutenants d'instruction la pépinière exclusive des têtes de colonne de la cavalerie. Les officiers méritants ne manquent pourtant pas dans les corps de troupe, mais beaucoup préfèrent se vouer à l'instruction pratique, plutôt que de retourner à l'École d'application; d'autres, ceux des régiments d'Afrique, perdaient ainsi tout le bénéfice de leurs campagnes et de l'expérience qu'ils y acquièrent.

« La décision du 31 octobre fait rentrer avec raison les lieutenants d'instruction dans le droit commun, en établissant, pour ceux qui ont obtenu la note *très-bien*, le droit à une simple proposition qui sera discutée par la commission de classement au même titre que celles de leurs camarades des régiments.

« Bien que la décision du 31 octobre n'en fasse pas mention, nous sommes persuadés que le ministre n'hésitera pas, dans un but d'émulation, à conserver en faveur des deux premiers lieutenants sortant chaque année de Saumur, son droit d'inscription d'office au tableau. La nomination immédiate au grade de capitaine portera alors exclusivement sur des officiers véritablement d'élite, dont l'avancement exceptionnel sera approuvé à la fois par leurs camarades de l'École et par ceux des régiments. »

Voici la décision présidentielle publiée par le *Journal officiel*:

AVANCEMENT DES LIEUTENANTS D'INSTRUCTION

Rapport au Président de la République.

Paris, 31 octobre 1884.

Monsieur le Président,
Aux termes des prescriptions contenues dans le 4^o alinéa de l'art. 9 du décret du 25

mai 1883, portant règlement sur l'organisation de l'École d'application de cavalerie, les lieutenants d'instruction compris dans la première moitié de la liste de classement de sortie sont inscrits d'office au tableau d'avancement pour le grade de capitaine, s'ils ont obtenu la mention *très-bien*.

Cette disposition a, comme résultat, de faire classer d'office, pour l'avancement au choix, des lieutenants jeunes d'âge et surtout de grade, en nombre suffisant pour combler les vacances qui reviennent au tour du choix dans le cours de l'année. Par suite, elle prive presque complètement du bénéfice de cette inscription des officiers plus anciens et tout aussi méritants, qui, par la force des choses, n'ayant pu, soit être désignés pour suivre les cours de l'École de cavalerie, soit être classés dans la première moitié de la liste de sortie de cette École, sont cependant proposés au choix par leurs inspecteurs généraux.

J'estime qu'il y avait intérêt à faire cesser cet état de choses qui a l'inconvénient d'encombrer le tableau d'avancement.

En conséquence, j'ai l'honneur de vous prier de vouloir décider que le texte ci-après sera substitué à la rédaction actuelle du 1^{er} alinéa de l'art. 9 du décret du 25 mai 1883 :

« A la fin du cours, il est établi une liste de classement, par rang de mérite, de tous les lieutenants d'instruction ayant satisfait aux examens de sortie. Les officiers compris sur cette liste avec la mention *très-bien*, sont l'objet d'une proposition pour le grade de capitaine, et leurs titres sont soumis à l'examen de la commission de classement de l'arme, concurremment avec ceux des candidats présentés par les inspecteurs généraux. »

E. CAMPERON.

Approuvé :

JULES GRÉVY.

Par décision ministérielle du 25 novembre 1884, M. de Ricard, élève-officier à l'École d'application de cavalerie, promu sous-lieutenant au 17^e régiment de chasseurs, le 7 novembre courant, et n'ayant pas encore rejoint son corps, est affecté au 6^e régiment de hussards.

M. Apcher, avocat, est nommé juge suppléant à Saumur.

Le ministre de la guerre a décidé que, par analogie avec les mesures bienveillantes édictées le 16 novembre 1883, les jeunes soldats de la 2^e portion de la classe de 1882, qui ont été maintenus sous les drapeaux comme illettrés et qui ont tenu une bonne conduite, seront envoyés en disponibilité le 10 décembre prochain.

Théâtre de Saumur.

On nous annonce, pour jeudi prochain 4 décembre, une seule représentation de la

Flamboyante, l'un des derniers grands succès du théâtre du Vaudeville.

Cette représentation sera donnée par des artistes vraiment parisiens, M. Munié en tête, sous l'habile direction de MM. Godfrin et H. de Langlay.

Nous reviendrons demain sur cette brillante soirée en perspective.

Le lendemain de la représentation de la *Favorite*, un de nos lecteurs nous avait remis quelques lignes de compte rendu, parues vendredi dans l'*Echo Saumurois*, où se trouvait ce passage :

« Quant à M^{me} Dalbret, nous l'aurions passée sous silence comme artiste ; mais son attitude déplorable sur la scène, qu'elle a dû abandonner du reste, nous oblige à réclamer du régisseur une surveillance plus sérieuse. »

Nous nous sommes renseigné à cet égard, et voici ce que nous avons appris :

C'est uniquement pour rendre service à la Direction, et pour ne pas faire changer une seconde fois l'affiche, que M^{me} Dalbret a consenti à apprendre en quelques heures le rôle d'Inès, qui n'est pas à son répertoire. Il est vrai que cette artiste, en voyant la mémoire lui faire défaut, a eu un mouvement d'impatience bien pardonnable ; mais, ainsi que l'a compris la majeure partie des spectateurs, ce mouvement d'impatience ne s'adressait qu'à elle-même. Nous n'hésitons donc pas à reconnaître que, dans la soirée de mercredi, M^{me} Dalbret n'a péché que par excès de complaisance, et nous ne pouvons que regretter les interprétations que l'on a pu donner à cet incident. Notre impartialité nous faisait un devoir d'en faire connaître la véritable cause au public qui eût pu se méprendre sur le compte d'une artiste fréquemment applaudie à Saumur.

Les journaux d'Angers ont reçu la lettre suivante :

« Angers, le 28 novembre 1884.

Monsieur le rédacteur,

La direction du Théâtre vient de prendre une décision pour la publicité de laquelle elle fait appel à votre bienveillance habituelle. En présence des demandes de plus en plus nombreuses adressées aux chanteurs qui composent la troupe lyrique en vue d'obtenir leur concours pour des concerts ; en présence surtout de l'impossibilité absolue de concilier les autorisations nécessaires avec les exigences d'un service très-pénible et très-charge, elle a dû, dans l'intérêt même du public, prendre le parti de n'accorder désormais aucune permission.

L'étude des opéras que nous avons l'intention de monter dans le courant de l'hiver et le nombre restreint des soirées consacrées aux répétitions, suffisent à employer d'une façon complète le temps déjà trop court dont nous disposons ; et malgré notre ardent désir de venir en aide aux entreprises particulières, faites dans un but philanthropique, nous ne pouvons sacrifier

les intérêts du Théâtre, des abonnés et du public. La ville offre d'ailleurs assez de ressources, en dehors de notre personnel, pour que les organisateurs de concerts de bienfaisance puissent obtenir d'excellents résultats sans avoir besoin des artistes que l'on peut entendre quatre fois chaque semaine dans les ouvrages du répertoire. On comprendra facilement que l'impossibilité de refuser aux uns ce que nous accorderions aux autres nous oblige à prendre une mesure générale.

Notre concours personnel reste d'ailleurs acquis dans la mesure du possible à toutes les œuvres de charité. J'ajouterai qu'outre la représentation que nous devons au Bureau de bienfaisance, représentation fort onéreuse, puisque nous sommes obligés de tenir compte aux chanteurs de leur cachet, si vers la fin de la saison le temps et nos obligations envers le public le permettaient, nous préférierions en tout cas prendre nous-mêmes l'initiative d'un concert pour les pauvres et faire appel à la bonne volonté et au dévouement de nos artistes.

Je ne doute pas, monsieur le rédacteur, que vos lecteurs n'apprécient à sa juste valeur l'excellence des raisons que j'ai l'honneur de vous exposer et vous prie de vouloir bien agréer l'expression de mes sentiments les plus distingués.

Le directeur, Jules BRETON.

CHATELLERAULT.

Dimanche 23 novembre, l'*Harmonie* de Châtellerault a célébré la fête de la Sainte-Cécile. A 11 heures, la musique se rendait à l'église Saint-Jean-Baptiste, où devait être dite la messe ; un auditoire nombreux l'y attendait et chacun a écouté attentivement les différents morceaux qui ont été exécutés avec le talent que possède cette excellente société. A l'issue de cette messe, l'*Harmonie* s'est rendue à son kiosque où elle a fait entendre plusieurs morceaux. Le soir, un splendide banquet réunissait tous les sociétaires heureux de cette belle journée.

Nous recommandons le *Sagou de l'Inde*, qu'on trouve à L'ÉPICERIE CENTRALE, comme le meilleur des potages ; délicat, savoureux, de digestion facile, est mis à la portée de tous par la modicité de son prix, potage le paquet de 500 grammes pour 30 0,60 c.

Théâtre de Saumur

Représentations Artistiques & Littéraires de France & de l'Étranger sous la direction artistique de

M^{me} MÉA, de l'Odéon. — A. DELÉTRAZ, directeur-administrateur.

Lundi 1^{er} décembre 1884,

UNE SEULE REPRÉSENTATION EXTRAORDINAIRE De l'immense succès actuel de la Comédie-Française

AVEC LE CONCOURS DE

M^{lle} WILSON, de la Porte-Saint-Martin. — M. P. ESQUIER, du Gymnase. — M. HOWEY, du Vaudeville. — M^{me} HAYMANN, du Gymnase. — M. GUIMIER, de la Gaîté. — M^{lle} ANDRIEUX, du

Gymnase. — M^{lle} JENNY ROSE, de la Gaîté. — M^{me} LENFANT, de l'Ambigu. — M. DEGRANGE, du Vaudeville. — M. SYLVAIN, de l'Odéon. — M. CHEVALIER, de la Gaîté.

Les PATTES de MOUCHE

Comédie en 3 actes (en prose), de V. SARDOU, de l'Académie française.

Distribution :

Prosper Bloch.....	MM. P. Esquier.
Vanhove.....	Howey.
Busonnier.....	Sylvain.
Thirion.....	Guimier.
Paul.....	Degrange.
Baptiste.....	Chevalier.
Henri.....	Duclos.
Suzanne.....	M ^{mes} Wilson.
Colomba.....	Haymann.
Clarisse.....	Jenny Rose.
Marthe.....	Andrieux.
Solange.....	Lenfant.

On commencera par :

GRINGOIRE

Pièce en 1 acte (en prose), de M. Th. de Banville

Distribution :

Gringoire.....	MM. Howey.
Louis XI.....	Sylvain.
Simon Fourniez.....	Guimier.
Olivier-le-Daim.....	Chevalier.
Loys.....	M ^{mes} Wilson.
Nicolas.....	Haymann.

Bureaux, 7 h. 1/2; rideau, 8 h. 1/2.

S'adresser, pour la location, chez M. COUBANT, rue de la Comédie, et, pour avoir des cartes à l'avance, chez le Concierge du Théâtre.

Gouvernement Hellénique

EMPRUNT 5 %, 1884

Créé en vertu de la loi du 16 Janvier 1884

DE 170 MILLIONS DE FRANCS (Nominal)

divisé en 340.000 Obligations de 500 fr. ou 20 avec multiples de fr. 2.500 ou 100 et de fr. 5.000 ou 200.

Le Gouvernement hellénique ayant retiré 120.000 Obligations du présent emprunt, 220.000 Obligations seulement sont mises en souscription.

Cet emprunt est remboursable au pair en 37 ans, par tirages semestriels qui auront lieu à Paris, au COMPTOIR D'ESCOMPTE DE PARIS, les 1^{er} Juin et 1^{er} Décembre de chaque année.

Le paiement des intérêts (25 fr. par an par Titre de 500 fr.) et le remboursement des Obligations sorties aux tirages seront effectués les 1^{er} Janvier et 1^{er} Juillet de chaque année, sans impôt ni retenue.

EN FRANCE, au COMPTOIR D'ESCOMPTE DE PARIS, à la SOCIÉTÉ GÉNÉRALE, à Paris, et dans leurs Agences.

A LONDRES, chez MM. C.-J. Hambro et fils.

A ATHÈNES, à la Banque

A CONSTANTINOPLE, de Constantinople.

A ALEXANDRIE, à la Banque générale d'Égypte.

Prix d'émission : Fr. 346 50

JOUISSANCE DU 1^{er} JANVIER 1885 ET PAYABLE COMME SUIT :

Fr. 25 » à la souscription.

— 75 » à la répartition du 10 au 15 Décembre

— 100 » le 15 Janvier 1885.

— 100 » le 15 Février 1885.

— 46 50 le 15 Mars 1885.

Fr. 346 50

Faculté de libération, à toute époque, des termes à échoir, sous déduction d'un escompte de 4 0/0 l'an, ce qui fait ressortir le prix net de l'Obligation libérée à la répartition à fr. 345 ».

La souscription aura lieu à Paris

Le Jeudi 4 Décembre 1884

au Comptoir d'Escompte de Paris

à la Société Générale et dans ses bureaux de quartier

EN FRANCE : aux Agences du Comptoir d'Escompte de Paris, à LYON, MARSEILLE et NANTES, et aux Agences de la Société Générale, et simultanément à LONDRES, ATHÈNES, CONSTANTINOPLE, TRIESTE et ALEXANDRIE.

Réduction proportionnelle si le nombre des Titres souscrits est supérieur à celui de l'émission.

Des certificats provisoires au porteur seront délivrés à la répartition contre remise des récépissés de leur versement et seront échangés ultérieurement contre des Titres définitifs au porteur, timbrés.

L'admission à la cote officielle des Bourses de Paris et de Londres sera demandée.

Déclaration faite au Timbre le 8 novembre 1884.

36 Feuilleton de l'*Echo Saumurois*.

MARIELLE

Le laquais renvoyé, sir Rimsell appuya sa tête coiffée d'un bonnet grec sur le dossier rembourré de sa chaise longue. Un journal était à côté de lui, déployé sur le guéridon. Il le prit et se mit à le parcourir, oubliant sa présence. Au craquement des feuilles du parquet ébranlées sous son poids, il se retourna et me vit.

— Je bais le bruit, gronda-t-il en me jetant un regard menaçant... pourquoi en faites-vous ?... qui vous a permis d'entrer ?

— Monsieur, commençai-je abasourdi : je suis le Français Olivier de Kerrillis...

— Parlez plus haut ! cria-t-il impérativement ; je n'entends rien de la sorte, aux intonations de Macbeth froissant la tache.

— Monsieur, repris-je d'un ton plus élevé, je suis le Français, marin, laboureur.

— Exprimez-vous lucidement. Marin, laboureur est français comme inanglais.

— Vous désirez que...

— Je ne désire rien du tout, ni personne, ni chose, ni ami, ni ennemi.

— Pourtant les solliciteurs m'ont...

— Me, mes, tes, ses, notre, votre, leur !... Allez au diable !

— J'y suis, lui ripostai-je en pleine face, indigné de sa grossièreté.

Et je tournai les talons à ce brutal.

— Goddam ! il galope comme s'il était à Epsom. Pst !... Pst !... Kérrill ! Kérrill ! Kérrill !... n'importe qui. Mais vous qui me foyez comme la peste de Belzunce, revenez ! Je me remets vos solliciteurs, l'enfant des souliers, le portrait, les n'importe quoi de cette affaire... Pst ! Pst ! triple !... mais !... reviens donc, mon garçon, reviens !

J'activai mes pas en sens inverse de l'injonction de sir Rimsell.

Sir Rimsell se démenait sur sa chaise longue. Arrivé à la draperie, je l'écartai. Un juron effroyable, malgré moi, me retint dans la salle.

— Revenez, jurait le noble gentleman, revenez ! le diable vous y invite, reprit-il avec moins de colère quand j'eus lâché la draperie.

— Un chrétien ne revient pas au diable, Monsieur, lui dis-je.

— Ah ! ah, ah, ricana-t-il apaisé. Ah ! ah, ah, revenez donc à moi, Français.

Je revins, car c'était l'oncle de Marielle. Il me montra un fauteuil vis-à-vis de lui.

— Calmez-vous, calmez-vous ! reprit-il. Ne soyez pas effrayé pour si peu.

Excusez-moi, Monsieur, je...

— De grâce, jeune homme ! de grâce, pas d'excuses. Si le noble fils de mon noble père, le noble sir Rimsell, pouvait haïr quelque chose ici-bas, ce serait des excuses : s'excuser est pis que pécher.

— Jésus ! que je pensai, quel toqué ! quel toqué !

Le toqué m'examinait à travers un morceau de verre bleu garni d'or, qu'il s'était fourré dans l'œil droit et qu'il équilibrait en fermant son œil gauche.

Lorsqu'il m'eut lorgné son content avec ce machin :

— Vous êtes Français, me dit-il ?

— Oui, monsieur.

— Du département ?

— Des Côtes-du-Nord.

— Les Côtes-du-Nord font partie de l'Ouest ?

— De la Bretagne.

— L'Irlande de la France ; pays pauvre, mal cultivé, en retard...

— Pieux, loyal, fidèle, de bon sens, Monsieur.

— De bon sang ! je vous conseille de vanter le sang français. Une abominable mixture de vif argent, de tarentule et de danse de Saint-Guy, s'écria-t-il. La plus saine de vos têtes a le crâne bosselé qui vaudrait, à Bedlam, à son possesseur anglais, la table, le logement et la douche gratis. Nonobstant, la politique de tels êtres exerce une prépondérance unique dans l'univers, bien que cette politique soit aussi bosselée que les crânes qui l'enfantent. Elle domine. L'Iroquois, le Zélandais, le Russe, le Turc, l'Autrichien, le Prussien, le Grec, l'Arménien, l'Américain, même nous, ne s'occupent que de cette France ! Surprenez deux étrangers s'abordant, le dialogue suivra s'engage entre eux :

— Vous étiez en France ! Vous y allez ? — Paris est-il tranquille ? — Les flottes de Toulon et de Brest sont-elles en rade ? Mouillent-elles dans les eaux alliées ? — Marseille agrandit-il ses docks ? — Le commerce de Lyon prospère-t-il ? Vous savez que le grand emprunt Péruvien se couvre à Paris ? — Une compagnie française entend les lignes néerlandaises austro-australienne. — Et leurs Arabes ? encore soulevés ? — Ils perdront cette colonie ! Espérons-le. — Lisez-vous les comptes-rendus de leur Chambre ? — Itez-vous à leur expo-

sition ? — Est-ce vrai, ce bruit de guerre qui circule ? Vont-ils de nouveau brasser des difficultés en Saxe ? — Ce serait plutôt en Suisse. »

« Quel peuple ! Quelles marionnettes ! Voilà, M. de Kerrillis, un échantillon de conversation quelconque entre hommes. Les colloques de femmes sont à la hauteur :

« — Chère, vous avez passé l'hiver à Paris ? — Oui, chère. N'étiez-vous pas à Naples ? — Non chère, j'étais à Nice, ma sœur à Tours et ma cousine à Angers. — Climat délicieux ! — Oui chère. Puis, quels beaux bals, quel charmants cavaliers ! quels salons brillants ! — Ravissants, chère. Mais quelles femmes légères que ces Françaises, quelles évaporées, quelles coquettes ! Elles sont laides, car elles sont laides, chères ; et elles osent se décolleter, sourire, faire leurs reines, rivaliser avec nos Anglaises, si suavement, si dument belles ! Shoking ! chère ! Shoking ! Porteront-elles cet été des mitaines, des gants, des plumes, de la soie, de la mousseline, des chapeaux, des bonnets ? Renfermeront-elles leurs cheveux dans des filets de perles ? Les teindront-elles du rouge carotte des nôtres ? Les étageront-elles sur la nuque ? très en arrière, très en avant ? — Chère ! les tailles des robes seront-elles rondes ou carrées, les jupes courtes ou à queues ? Ce printemps, chère, à Paris, elles étaient à peu près octogones ; c'était disgracieux, mais seyait aux Parisiennes. — Du moment qu'une mode est à la mode, cette mode est seyante et nous met élégamment. Ma couturière, la grande faiseuse de la rue de la Paix, me coupera mes toilettes sur ce modèle, etc., etc. »

(A suivre.)

AUGUSTA COUPEY.

BIBLIOGRAPHIE

Un livre clair, précis, élémentaire et impartial, initiant le public aux mystères de la médecine, cette science la plus indispensable à connaître, était depuis longtemps désiré. Nous sommes heureux d'annoncer enfin son apparition.

Il a pour titre **DICTIONNAIRE POPULAIRE DE MÉDECINE USUELLE d'hygiène publique et privée** et est publié par le Docteur **PAUL LABARTHE**, un jeune savant bien connu, doublé d'un écrivain remarquable et justement apprécié, avec la collaboration de Professeurs agrégés de la Faculté de Médecine, de Médecins et de Chirurgiens des Hôpitaux, et des principaux spécialistes de Paris: MM. Béni-Barde, Bergeron, Bouley, Delasiauve, Fano, Fort, Galippe, Garrigou-Désarènes, Jules Guérin, Landrieux, Labarthe père, Marchand, Monin, Péan, Poyet, Robinet, De Soyre, etc.

Ce Dictionnaire contient: — Les notions indispensables d'anatomie et de physiologie; — La description de toutes les maladies, les symptômes qui permettent de les reconnaître et le traitement

qui convient à chacune d'elles. — Il passe en revue tous les médicaments employés d'ordinaire, fait connaître leur composition, leurs propriétés, la façon de les préparer et de les administrer; — Les secours aux empoisonnés, aux blessés, aux noyés et aux asphyxiés, y sont minutieusement décrits; — L'hygiène des gens bien portants, des malades et des convalescents; l'hygiène des enfants, des femmes et des vieillards; l'hygiène de chaque profession, de chaque industrie, enfin l'hygiène publique des villes et des campagnes, ont une large place dans cet ouvrage véritablement indispensable à tout le monde.

Le **DICTIONNAIRE POPULAIRE DE MÉDECINE USUELLE** est illustré de 1,000 figures, facilitant la compréhension du texte. Les éditeurs le font paraître en livraisons à 10 centimes et en séries à 50 centimes. — On peut s'abonner à l'ouvrage complet reçu franco au fur et à mesure de son apparition, en adressant à MM. Marpon et Flammarion, 26, rue Racine, Paris, un mandat-poste de 20 francs. — (La première livraison de l'ouvrage est envoyée gratis à toute personne qui en fera la demande.)

En vente la 4^e Série.

MAGASIN PITTORESQUE

Quai des Grands-Augustins, 29, à Paris.

Paris, un an . . . 10 fr. — Départements. 12 fr.
Union postale 13 fr.

Le *Magasin pittoresque* (rédacteur en chef, M. Édouard Charton) contient, dans son numéro du 30 novembre:

TEXTE. — La Sainte Elisabeth de Morillo, par M. Paul Laffitte. — Mémoires d'une jeune fille (suite), par Th. Bentzon. — Une Ecole primaire à Lisbonne, au seizième siècle, par M. Ferdinand Denis. — Le Billet de logement, par M^{me} J. Colomb. — La plus laide de toutes les Chauves-Souris, par M. E. Guisot. — Les Feux d'artifice, par M. Alfred de Vaulabelle. — Les Fondateurs de l'abbaye de Vézelay (Yonne).

GRAVURES. — Sainte Elisabeth de Hongrie, peinture de Murillo. — Une Ecole primaire à Lisbonne, au seizième siècle. — L'épomophore monstrueux (2 grav.). — Pièces d'artifice (4 grav.). — Un Artificier du dix-septième siècle. — Les Fondateurs de l'abbaye de Vézelay.

En vente chez tous les libraires et dans les kiosques

LA MUSIQUE DES FAMILLES

JOURNAL ILLUSTRÉ PARAISSANT LE JEUDI

Le numéro: 25 centimes.

Tous les jeudis paraît le numéro, donnant huit pages de musique et huit pages de texte illustré, total seize pages.

Le numéro à 25 centimes renferme pour deux francs de musique, soit plus de cent francs de musique par an. — Abonnements d'un an: Paris, 12 fr. — Départements, 14 fr.

Très-belle prime aux abonnés.

Un numéro est envoyé gratis et franco sur demande au directeur du journal, 78, boulevard Saint-Michel, Paris.

PAUL GODET, propriétaire-gérant.

A AFFERMER

A TITRE DE FERME

Pour la Toussaint 1885

1^{ent}. LA FERME DE COURBETTE, située à Courbette, commune d'Altonnes, exploitée par le sieur Joseph Méchine;

2^{ent}. LA FERME DE LA CARPENTERIE, située à Courbette, commune d'Altonnes, exploitée par le sieur Auguste Fournier.

S'adresser à M. LE HOUX, à Courbette. (842)

A LOUER

PRÉSENTEMENT,

PORTION DE MAISON

Sur la Levée-Neuve.

S'adresser à M. BARBIN fils. (917)

A Vendre ou à Louer VASTE MAISON

Place Saint-Pierre.

S'adresser à M^r PINAULT, notaire, ou à M. PRON, à Tours. (819)

A LOUER

PRÉSENTEMENT

UNE MAISON

Située à Saumur, rue de l'Hôtel-Dieu, 13.

Comprenant 11 pièces: salon, chambres à feu, cabinets, cuisine, décharge;

Cour, cave en roc, jardin clos de murs.

S'adresser à M. DÉZÉ, libraire, rue Saint-Jean, Saumur. (467)

A CÉDER

Un Fonds de Commerce

D'ÉPICERIE, MERCERIE, ETC., Situé aux Rosiers (Maine-et-Loire).

S'adresser à M. MATIFAS, qui l'exploite actuellement. (732)

A VENDRE

UN PRESSEUR TROYEN

Tirant de 8 à 12 barriques.

S'adresser à M. Marie Porrou, à la Rocheaoutant, commune de Tigné, par Vihiers. (877)

Cabinet d'Affaires

DE M. G. DOUSSAIN

SYNDIC DE FAILLITES

10, rue des Basses-Perrières, à Saumur.

Liquidations amiables et judiciaires; Arbitrages et expertises de comptabilité; Recouvrements et renseignements.

9, rue Courcouronne, 9, A SAUMUR

M. DELPHIN GASPY, représentant de commerce, fait savoir qu'il se charge d'expertise, comptabilité, de rendre à domicile sur la place de Saumur et ses environs, à six lieues à la ronde, imprimés, catalogues, prospectus, réclames, factures, quittances, lettres de faire part de mariages et de décès, et de toutes espèces d'informations.

Trois jours par semaine sont réservés pour les environs.

A VENDRE

A L'AMIABLE

UNE MAISON

Au hameau de Riou, près Saumur,

Avec remise, écurie et jardin planté d'arbres fruitiers.

S'adresser, pour traiter, à M^r GAUTIER, notaire à Saumur. (876)

AUX ÉLÉGANTS

CHEMISERIE MODÈLE

M. MONTEL

43, rue du Portail-Louis, 43.

La maison se charge des RÉPARATIONS.

A CÉDER

Pour cause de décès,

UNE MAISON DE VINS

Eaux-de-vie, Liqueurs.

Dans le département de Maine-et-Loire

Bonne clientèle.

S'adresser au bureau du journal.

A VENDRE

UNE JUMENT

4 ans 1/2, demi sang, 1 mèt. 52.

S'adresser à M. PICHON, Levée-Neuve, près Saumur. (918)

A VENDRE

Avec garantie,

DEUX GRANDS CARROSSIERS

Anglais, six ans.

S'adresser 40, rue de la Fidélité.

A VENDRE

Un JARDIN, situé sur la route de Saint-Lambert, avec une MAISON, contenant deux chambres et un hangar.

S'adresser à M^{me} veuve NANCEUX.

A VENDRE

Voiture de voyageur de commerce

En très-bon état.

S'adresser au bureau du journal.

AVIS

L'Usine à Gaz de Saumur se charge de faire toutes installations et fournitures d'appareils d'éclairage et de chauffage par le gaz, moyennant une location mensuelle, variant de 0 fr. 25 à 2 fr., suivant l'importance des objets loués, non compris le compteur. (732)

CIDRES

M. RENÉ ROUSSEAU a l'honneur d'informer sa nombreuse clientèle qu'il a, comme par le passé, des cidres nouveaux et des poirés de toute première qualité. Il tiendra également les vins blancs et rouges du pays.

Magasins PICHAT, place du Roi-René. (831)

M. Henri LOWCAY, professeur d'Anglais, demande leçons. — Prix modérés.

S'adresser, pour renseignements, à M. MILON, libraire, ou à M. LOWCAY (le jeudi, de 1 heure à 5 heures), à « Plaisance », Bagnoux, près Saumur.

Ancienne Maison Bontemps-Rochat

ROLLAND FRÈRES, Succ^{rs}

51, Rue d'Orléans.

On demande un **apprenti** pour la QUINCAILLERIE. (919)

UN HOMME marié demande un **emploi**.

S'adresser au bureau du journal.

UN HOMME DE CONFIANCE demande à se placer, comme homme de peine ou pour le service d'une maison.

S'adresser quai de Limoges, 57.

Construction d'appareils de Chauffage

EN TOUS GENRES

OURTOULE-MARTRES

FUMISTE

28, rue Brault, Saumur.

Spécialité de Calorifères

Cheminées marbre, faïence et tôle.

CONTENTIEUX, RECOUVREMENTS

C. BONNIN

40, rue Saint-Nicolas, Saumur

Renseignements Commerciaux

FUMIER

ON DEMANDE à acheter le fumier de 3 ou 4 chevaux à l'année. S'adresser au bureau du journal.

Crédit à tout le Monde

PAR

L'ÉPARGNE POPULAIRE

Maison de Vente à Crédit par Abonnement

ADMINISTRATION ET MAGASINS

3 et 5, Rue Plantagenet. — DEPOT, 4, Place Cuvif,

ANGERS

SUCCESSALE, 87, rue d'ORLÉANS,

SAUMUR

Saumur, imprimerie de PAUL GODET.

CHEMINS DE FER — GARES DE SAUMUR

Ligne d'Orléans		SAUMUR - MONTREUIL-BELLAY						MONTREUIL-BELLAY - SAUMUR						
DÉPARTS DE SAUMUR VERS ANGERS.		Mixte	Omn.	Omn.	Omn.	Mixte	Mixte	Omn.	Mixte	Mixte	Omn.	Mixte	Direct.	
3 heures	8 minutes du matin, express-poste.	matin	matin	matin	soir	soir	soir	matin	matin	matin	soir	soir	soir	
6	55	6 05	7 24	9 08	1 15	3 45	7 50	6 49	9 45	1 52	3 04	8 30	11 10	
9	13	6 15	7 32	9 08	1 24	4 03	8 08	7 04	10 10	2 08	5 20	8 46	»	
1	25	6 23	7 39	9 15	1 32	4 19	8 08	7 12	10 26	2 16	5 28	8 54	»	
3	32	6 39	7 52	9 28	1 46	4 37	8 24	7 23	10 39	2 28	5 40	9 06	11 39	
7	15													
10	36													
DÉPARTS DE SAUMUR VERS TOURS.		SAUMUR et MONTREUIL à THOUARS						THOUARS et MONTREUIL à SAUMUR						
3 heures	26 minutes du matin, direct-mixte.	Mixte	Omn.	Omn.	Omn.	Mixte	Mixte	Omn.	Mixte	Mixte	Omn.	Mixte	Omn.	
8	21	matin	matin	soir	soir	soir	soir	matin	matin	soir	soir	soir	soir	
9	37	matin	matin	soir	soir	soir	soir	matin	matin	soir	soir	soir	soir	
12	48	soir	soir	soir	soir	soir	soir	matin	matin	soir	soir	soir	soir	
4	44													
7	4													
10	24													
Le train partant d'Angers à 5 heures 35 du soir arrive à Saumur à 6 heures 56; à Tours à 9 heures.		Saumur (départ)	6 05	7 24	1 15	3 45	7 50	Thouars (départ)	5 40	8 58	1 07	4 20	7 43	Montreuil
		Montreuil-Bellay	6 53	7 55	2 2	4 50	8 41	Brion-s-Thouet	5 58	9 10	1 19	4 30	7 57	Loudun
		Lernay	7 02	8 04	2 11	5 01	8 51	Lernay	6 07	9 18	1 30	4 37	8 06	Neuville
		Brion-s-Thouet	7 14	8 09	2 19	5 4	8 59	Montreuil-Bellay	6 49	9 45	1 52	5 04	8 30	Mirebeau
		Thouars (arrivée)	7 29	8 22	2 32	5 19	9 16	Saumur (arrivée)	7 23	10 39	2 28	5 40	9 06	Arçay
														Mirebeau
														Neuville
														Loudun
														Montreuil